

SEXUALITÉ ET CONTRACEPTION

Est-ce que je dois prévenir mes parents si je veux prendre la pilule ?

Publié le : 07 février 2020

C'est toujours mieux mais la loi prévoit que l'on puisse prescrire la pilule, ou tout autre moyen de contraception, à des jeunes filles mineures sans l'autorisation de leurs parents et gratuitement.

Quel que soit votre âge dans un centre de planification et d'éducation familiale, entre 15 et 18 ans chez n'importe quel médecin.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse